



POLICY PAPER DES JOURNEES DU DIALOGUE INTERRELIGIEUX

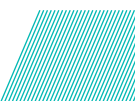
RELIGION ET DEVELOPPEMENT DURABLE

6^{ème} édition du 27-28 mars 2023

Rédigé par Dr Moquet César FLAN
Directeur du centre de Recherche Politique d'Abidjan (CRPA)

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I. La protection de l'environnement : une exigence religieuse	3
A. Une expression de l'amour pour Dieu	3
B. Une éthique de la domination de l'homme sur la nature.....	4
II. La subséquente dimension écologique de l'office religieux.....	4
A. Une dimension affirmée	4
B. Une dimension entravée.....	5
III. La nécessaire intensification des actions religieuses en faveur de la protection de l'environnement.....	5
A. Par une action religieuse résolument verte.....	6
B. Par une implication palpable de l'Etat.....	6



INTRODUCTION

La protection de l'environnement loin d'être une formule incantatoire, recouvre une problématique qui interroge avec acuité la finalité de l'existence humaine : celle du péril environnemental.

Aujourd'hui, la plupart des études scientifiques mettent en exergue l'activité humaine comme cause de la destruction de l'environnement. Cela peut être appréhendé comme une résultante de la piètre exaltation de l'Homme et de son égo, objet de ses inassouvissables besoins.

Or, L'environnement qui regorge l'essentiel des ressources nécessaires à la vie est, à l'instar de l'être humain, à la fois créé et fini.

D'ailleurs, c'est à l'aune de cette finitude écologique de la terre, que depuis 1970 l'on a opté, via le rapport Brundtland, pour un développement durable conciliant les dimensions économiques, sociales et environnementales. L'enjeu étant de permettre de répondre aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Aussi, si des actions vigoureuses sont entreprises à l'échelle nationale et internationale, les religions n'en demeurent pas moins concernées par la question environnementale ; ce, d'autant plus que plus de la moitié des êtres humains pratiquent une religion, et que celle-ci influence nécessairement les comportements.

Au vu de ce qui précède comment les religions peuvent-elles contribuer à la préservation de l'environnement ?

C'est dans la perspective de murir cette interrogation que s'est tenu du 27 au 28 mars 2023 à Abidjan, en Côte d'Ivoire, un colloque sur le dialogue interreligieux autour du thème : « Religion et développement durable. »

A l'aune des réflexions émises, il faudrait relever que la protection de l'environnement, qui est une exigence religieuse (I), occupe une place certaine dans l'office religieux (II), même s'il s'avère opportun d'évoquer l'existence d'entraves rendant indéniable la nécessaire intensification des actions religieuses en faveur de la protection de l'environnement (III).

I. La protection de l'environnement : une exigence religieuse

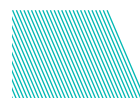
Sans prendre le risque d'évoquer un écologisme religieux, la protection de l'environnement est présentée dans les religions comme une exigence, car en traduisant une expression de l'amour pour Dieu, elle matérialise également une certaine éthique de la domination de l'Homme sur la nature.

A. Une expression de l'amour pour Dieu

L'amour pour Dieu, loin d'être uniquement un impérieux commandement, est avant tout la posture évidente de la créature. En l'occurrence, cela passe par une sincère reconnaissance de l'émanation divine de l'environnement, qui porte et transporte la vie humaine.

Vu sous cet angle, la protection de l'environnement peut être appréhendée comme un acte de gratitude, par lequel l'être humain initie et/ou poursuit l'action cultuelle envers son créateur.

Cela est davantage renforcé dans l'idée que dans certaines religions endogènes, la nature est perçue comme une divinité abritant la divinité ; Dieu pourvoyeur de la vie, s'incarnerait en toute vie afin de fonder irrévocablement l'unité de la création, de telle sorte que la protection de l'environnement, préserve ipso facto la vie humaine, et honore le don de Dieu.



B. Une éthique de la domination de l'Homme sur la nature

Les religions monothéistes sont unanimes sur le fait que l'être humain ait été originellement investi d'un pouvoir de gestion de l'environnement ; une forme d'usufruit qui ne dépouille pas Dieu de son infini droit de propriété sur toute créature.

L'Homme peut ainsi tirer de l'environnement les ressources dont il a besoin, et façonner dans une certaine mesure la nature selon son désir.

Toutefois, cette domination patente doit coexister avec la nécessité de préserver l'environnement, car malgré sa maîtrise de la nature, l'Homme doit des égards à celui qui par amour l'a établi chef de la création.

Cela part de la saine idée que l'Homme, dans l'œuvre de création n'est pas la seule créature, et n'est qu'un élément au sein d'une chaîne interdépendante obéissant intégralement à la volonté de Dieu. Ainsi, la nature, dans son action pour l'Homme, ne rend compte qu'à Dieu.

L'Homme, gestionnaire du créé, ne devrait pas perdre de vue qu'il est également créé, et qu'il ne peut véritablement soumettre qu'en prenant soin ; vis-à-vis de la nature, l'Homme est au total, moins un maître qu'un responsable.

Cette prise de conscience qui rend compte également d'une « écologie intégrale » pourrait davantage éclore et luire à l'aune d'une véritable intégration des questions environnementales dans l'office religieux.

II. La subséquente dimension écologique de l'office religieux

Le Guide religieux, eu égard à ce qui est couramment présenté comme une urgence environnementale, se trouve dans la nécessité d'intégrer dans son office une dimension écologique ; laquelle démarche est souvent entravée par certaines difficultés

A. Une dimension affirmée

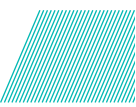
L'action religieuse ne se cantonne plus aujourd'hui en une action purement cultuelle, programmée pour susciter presque exagérément un désir ardent pour les réalités célestes au détriment des réalités terrestres ; les fidèles se bornant à être des thuriféraires de la Jérusalem d'en haut, tout en martyrisant celle d'ici-bas.

L'Homme acteur et victime dans sa misère sur terre, devrait pourtant prendre conscience de ce que le règne de Dieu et la félicité céleste commencent pour la créature, sur son lieu de création.

En ce sens, la sensibilisation homilétique est aussi celle de la présentation de paradigmes en matière de protection de l'environnement ; l'homme religieux donne ainsi, sens et vie aux versets ou paroles qui permettent à ses fidèles de prendre soin de leur environnement.

De même, il faudrait relever la mise en œuvre d'actions concrètes, qui rendent compte d'une « ecclésiologie verte » à travers notamment l'institutionnalisation de lieux de cultes dédiés à la protection de l'environnement, l'organisation d'activités de planting d'arbres et la promotion de technologies innovantes pour éviter, notamment, la déperdition de ressources vitales.

Au demeurant, le Guide religieux, à l'instar des adeptes de sa religion, demeure un citoyen sur qui pèse également l'obligation constitutionnelle de préserver l'environnement. Il ne saurait donc se satisfaire d'un simple envoi en mission, en assistant du haut de sa chaire à l'action ou l'inertie de ses fidèles ; les responsabilités étant partagées.



B. Une dimension entravée

En mettant au cœur de son office religieux les questions environnementales, le Guide religieux prend le risque de sortir de sa zone de confort. En effet, le sentiment religieux, qui allie à la fois fascination et crainte, a traditionnellement consisté à relier l'Homme à Dieu et à le préparer au paradis ou à un état de perfection intérieure.

Avec l'appropriation des préoccupations écologiques, le sentiment religieux sans être modifiée permet cette fois-ci à l'Homme de maintenir les yeux rivés sur le ciel tout en regardant autour de lui ; prouesse certaine qui permet d'admettre que regarder la terre est aussi une nouvelle manière de regarder le ciel.

Toutefois, force est de relever que les guides religieux qui peuvent susciter cette « métanoïa » ne sont pas suffisamment formés et associés aux initiatives visant à promouvoir un environnement sain et durable.

L'action religieuse en faveur de l'environnement, si elle s'est longtemps faite discrète, n'en conserve pas moins un charme certain que les autorités étatiques ne capitalisent pas très souvent.

Dans cet élan, la lancinante question du financement est révélatrice d'une marginalisation dommageable de l'action religieuse.

Par ailleurs, l'on ne devrait laisser fuir aucune once de sidération, quand il est manifeste que le discours religieux peine encore à se départir d'un contenu anthropocentrée, faisant ainsi ombrage à un appel plus poignant à la protection de l'environnement.

Aussi s'infère-t-il une nécessaire intensification des actions religieuses en faveur de la protection de l'environnement.

III. La nécessaire intensification des actions religieuses en faveur de la protection de l'environnement

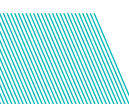
La compatibilité entre développement durable et impératifs religieux ne souffre d'aucune ambiguïté. Toutefois de la compatibilité à l'intimité, une action religieuse résolument verte couplée d'une implication palpable de l'Etat, s'avèrent indispensables.

A. Par une action religieuse résolument verte

L'action religieuse consolide la foi, qui elle-même est un outil puissant de préservation de l'environnement. Car, si la foi déplace les montagnes, elle peut permettre raisonnablement de rendre agréable le milieu de vie.

Les guides religieux, qui ont une responsabilité certaine dans la protection de l'environnement, pourraient conjuguer leurs efforts afin d'élaborer des stratégies communes pour inciter leurs fidèles à prendre soin de la nature.

Vu sous cet angle, et en vertu du caractère unificateur et transversal de la crise environnementale actuelle, des actions fortes pourraient être entreprises. Ainsi, rien ne devrait empêcher des adeptes de différentes religions de mener des activités conjointes en faveur de la restauration de l'environnement.



La mise sous séquence de ces actions, commande irrémédiablement que soit institué un cadre permanent de réflexion et de concertation entre les différents guides religieux sur l'environnement. Ce cadre favoriserait un partage d'expérience entre les religions, tant en matière de plaidoyer, de modes d'intervention, de médiatisation, que de mobilisation.

De même, dans la construction de leurs édifices et dans leur manière pratiquer leurs cultes, les religions devraient tenir compte des standards enjoignant au respect de l'environnement ; toute chose qui rendrait compte d'une responsabilité sociétale des religions (à l'image de RSE des entreprises), et d'une appropriation remarquable de problématiques contemporaines portées traditionnellement par l'Etat.

En ce sens, les notions d'église verte, de mosquée verte, de synagogue verte, loin d'être des vues de l'esprit devraient être inscrites dans un processus de labélisation internes et /ou externes des édifices religieux ; ce qui nécessiterait une implication plus accrue de l'Etat.

B. Par une implication palpable de l'Etat

Les systèmes politiques, nonobstant une laïcité presque ordinaire, ne peuvent plus occulter l'importance de la religion dans tous les domaines. En effet, si cette dernière a pu impacter significativement la paix sociale, elle peut, en l'occurrence, soutenir ou entraver les politiques publiques environnementales.

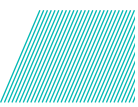
De plus, la visible sécularité des études sur l'environnement ne saurait exempter l'Etat de la nécessaire formation des guides religieux sur les défis et les enjeux de la question environnementale ; ils seraient ainsi d'importants relais de l'Etat au sein de leurs communautés.

A cela vient s'adjoindre une élaboration plus inclusive des textes juridiques relatifs à la protection de l'environnement, afin qu'imprégnés de l'esprit des lois, les guides religieux, outillés pour être de véritables éco-citoyens, donnent sens et vie aux prescriptions légales lors de leurs offices.

En ce sens, l'Etat devrait intégrer la communication religieuse dans son plan de communication sur l'environnement et déployer par conséquent, les moyens adéquats pour soutenir les initiatives des guides religieux.

Dans cette veine, l'Etat pourrait conclure des conventions de performance avec les conseils religieux les plus représentatifs, afin de les inciter à mener des actions quantifiables pour l'environnement, selon des objectifs à atteindre sur une période définie, et moyennant subventions.

Le partenariat entre l'Etat et les religions ainsi scellé, d'importants gains pourraient être obtenus en matière de protection de l'environnement.



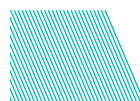
CONCLUSION

La protection de l'environnement est indubitablement une obligation citoyenne ; en traduisant un amour pour Dieu et une responsabilisation de l'être humain vis-à-vis de la nature, elle revêt également une religiosité éprouvée.

A cet égard, la dimension écologique de l'office religieux loin d'être une vaine gageure avant-gardiste, peut être perçue comme résolument humaniste, en ce qu'elle s'intéresse plus que jamais au quotidien de l'être humain, tout en l'invitant au perfectionnement intérieur. A ce propos, le Pape François en théorisant dans son encyclique *Laudate si*, l'écologie intégrale, présentait la mise en péril de l'environnement comme un reflet de la crise spirituelle de l'Homme.

Aussi est-il affirmé qu'une action intégralement écologique ne saurait faire fi d'une écologie de l'âme humaine.

Dans un contexte où les systèmes politiques cherchent et mettent en œuvre des solutions pour préserver l'environnement, aller aux sources de l'agir de l'Homme pour susciter une humanité plus verte, relève moins de la fantaisie que d'une vaillante lucidité.



Mentions légales

Publié par :

Konrad-Adenauer-Stiftung
Programme Régional pour le Dialogue Politique en Afrique de l'Ouest
08 Abidjan/Côte d'Ivoire, Cocody Lycée Classique, Rue Flamboyant (Ancien CECOS)
08 BP 4134 Abidjan
Côte d'Ivoire

T : + 225 27 22 48 18 00

E : info.pdwa@kas.de

www.kas.de/westafrika

Facebook: @kas.pdwa

Twitter: @kas_Abidjan

Mise en page PAO: FOFANA Yssouf

Impression : YOKA-Prest, Abidjan, Côte d'Ivoire

Cette publication est réalisée avec le soutien financier de la Konrad-Adenauer-Stiftung, Programme Régional pour le Dialogue Politique en Afrique de l'Ouest, Abidjan. Les propos tenus dans cette publication ne reflètent pas nécessairement l'opinion de la Konrad-Adenauer-Stiftung.

Ce document est une publication à source ouverte. Des parties de cette publication peuvent être reproduites ou citées à condition que le détenteur du droit d'auteur soit pleinement reconnu comme source de cette publication. Cette publication est mise à disposition gratuitement. Toute reproduction commerciale nécessite l'autorisation préalable de la Konrad-Adenauer-Stiftung. La Konrad-Adenauer Stiftung, le Centre de Recherche Politique d'Abidjan et l'Ambassade de l'Etat d'Israël en Côte d'Ivoire apprécieraient de recevoir une copie de tout matériel dans lequel le texte ou les illustrations de cette publication sont utilisés.

Comment citer cette publication : Konrad-Adenauer-Stiftung (Ed.) : COLLOQUE SUR LE DIALOGUE INTERRELIGIEUX – RELIGION ET DEVELOPPEMENT DURABLE, 6 ème édition, Policy Paper, 27-28 mars 2023, rédigés par Dr Moquet Cesar FLAN, juin 2023.

© Konrad-Adenauer-Stiftung, 2023

